

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LISETTE LTÉE	Numéro de permis 2009508	Date d'inspection Le 27 février 2025	
Nom de l'établissement La garderie des Petits Pêcheurs 3		Numéro de téléphone (506) 577-4844	
Adresse 12 chemin Robichaud Cap-Pelé NB E4N 1Y8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentor en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.

La Mentor en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.

Lors de l'inspection, les éléments suivants ont été vérifiés :

- ratio
- le rangement des effets personnels
- Si tous les documents requis sont affichés bien en vue dans l'établissement

Aucune non-conformité au moment de l'inspection de surveillance.

Lors de l'inspection, les enfants jouent à l'intérieur et mangent la collation. L'Éducatrice sur les lieux informe la Mentor en Assurance de la Qualité que le service après-classe et le service de transport ne sont plus offerts. Un rappel qu'une demande de changement doit être soumise au département lorsqu'un service n'est plus offert, afin de mettre les services à jour.

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 février 2025

Date

original signé par
Rosanna LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 février 2025

Date